Commune de

Alixan

PLU approuvé

Servitudes d'Utilité publique

Date de prescription :	04/06/2002
Date d'approbation :	07/08/2013

Direction Départementale des Territoires de la Drôme.

Service Aménagement du Territoire et Risques

Pôle Aménagement

Plan édité le 19/01/2015

Échelle [indiquée sur le plan]

Servitudes d'utilité publique :

- A4 : Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou situés dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - périmètre de protection immédiate.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - périmètre de protection rapprochée
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - périmètre de protection éloignée.
- EL11 : Servitudes relatives aux interdiction d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération
- I1 : Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.
- I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz ERIDAN - couloir de 35 mètres de large.
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer.

AC1 - protection des monuments historiques : Vectorisation assurée par le SCAP à partir de la BD Parcellaire © IGN-BD PARCELLAIRE édition 2008), complétée par des plans de situation ou d'architecte lorsque ceux-ci sont disponibles.
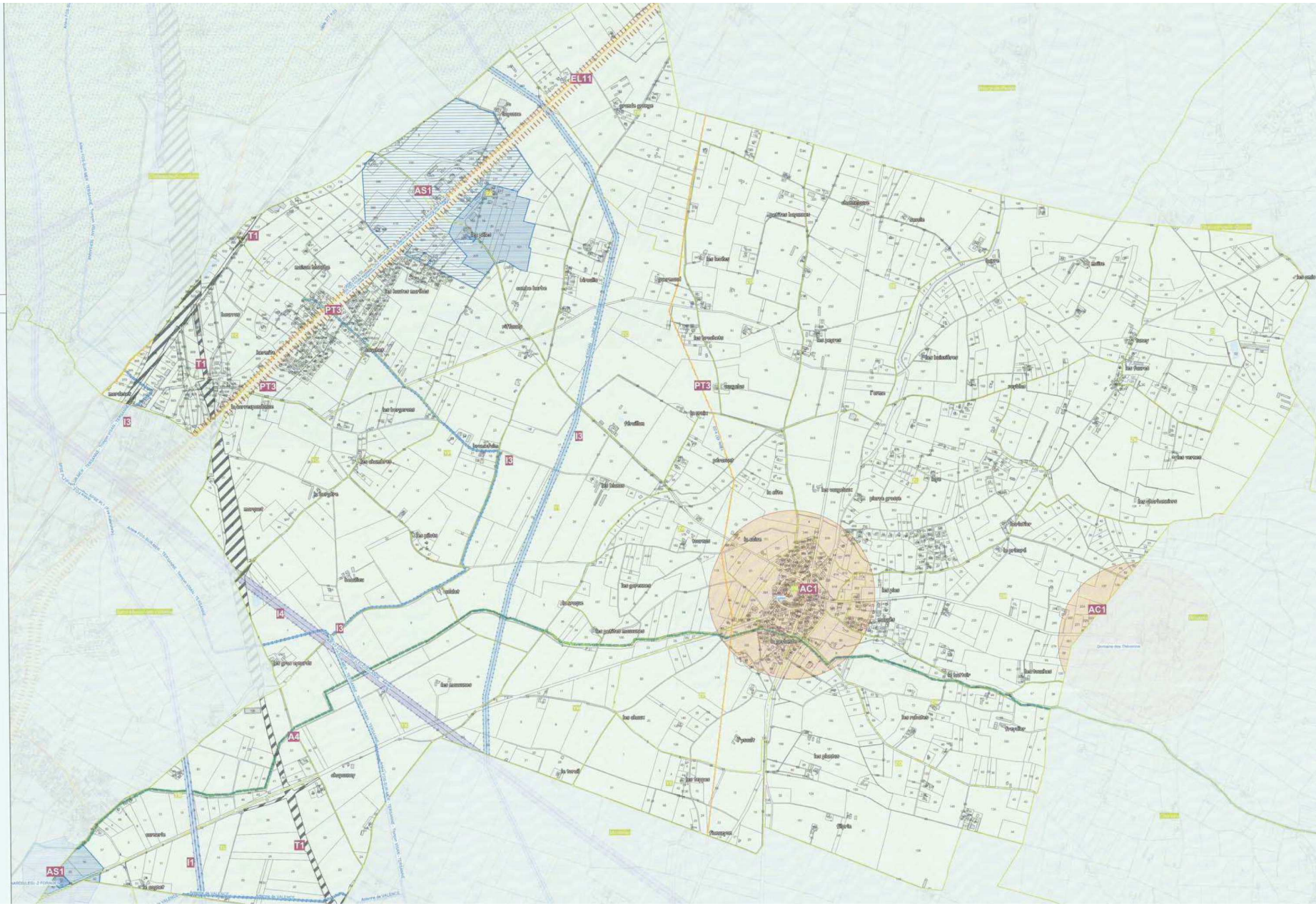
I3 - Avertissement du gestionnaire GRTgaz :
Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé qui peut être modifié sans préavis,
elle ne peut être reproduite ni communiquée à des tiers ni utilisée à des fins commerciales sans autorisation spécifique de GRTgaz.
La position mentionnée ne permet pas la localisation précise sur le terrain des canalisations.